

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUILLET 2026**

Délibération n° 2026-06-062

Date de la convocation : 3 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 2

Votes : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le neuf juillet deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

Membres présents :

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, THOUMY Denis, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, BESSON Hélène, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, SABATIER Lucie, JACQUET Elodie, RAYMOND Jonathan, BALLERY Sarah, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin, FAURE Guillaume.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260709-2026-06-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2026

Procurations :

GRANGE Jean-Luc, procuration à SEUX Christian
DESFOND Juliette, procuration à EBOLI Laure

Absent excusé :

Secrétaire : BESSON Hélène

**OBJET : LANCEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
POUR LA REALISATION DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE SUR LES
CAPTAGES DU GRAND BOIS**

Madame la maire expose que le service SEPA du Département peut accompagner la commune dans le cadre de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) des captages de la République.

Par la convention existante entre nos collectivités, le souhait avait déjà été exprimé d'être accompagné en AMO lorsque le besoin s'en ferait sentir.

Afin de lancer cette mission, une délibération du conseil municipal est nécessaire, afin de solliciter l'aide AMO du Département de la Loire pour les procédures de DUP des captages de la République.

À titre indicatif, le coût de la prestation s'élève à 1,29 € par habitant (base DGF). Avec une population de 3 301 habitants, le montant s'élèverait à 4 258,29 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** cette proposition et **AUTORISE** la maire à lancer la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès du service SEPA du Département de la Loire pour la réalisation de Déclaration d'Utilité Publique sur les captages des sources du Grand Bois.

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 9 juillet 2026.

La Maire
Geneviève MANDON

La secrétaire de séance
Hélène BESSON